

## **Avenant au règlement du Jeu « 1 AN DE BOX OLD EL PASO™ »**

Par le présent avenant, la société GENERAL MILLS France, agissant sous le nom commercial Old El Paso, organisateur du jeu « 1 an de Box Old El Paso™ », décide de modifier le règlement suivant déposé le 12 août 2014 chez Maître Quentin Duriaud, huissier de justice à Paris, France.

Les modifications portent sur les articles suivants :

### Article 1 :

Ancienne rédaction : « organise du 01/10/2014 au 23/04/2015 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat »

Nouvelle rédaction : « organise du 16/09/2014 au 23/04/2015 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat »

### Article 5 :

Ancienne rédaction : « Le jeu est composé de 30 périodes (du vendredi 0h00 au jeudi suivant 23h59) du 1/10/2014 au 23/04/2015. »

Nouvelle rédaction : « Le jeu est composé de 30 périodes (du vendredi 0h00 au jeudi suivant 23h59, sauf la première période qui court du 16/09/2014 à 00h00 au 02/10/2014 à 23h59) du 16/09/2014 au 23/04/2015. »

### Article 5 :

Ancienne rédaction : « et la même procédure est répétée jusqu'à ce que l'une des 10 personnes tirées au sort réponde de manière correcte à la question. »

Nouvelle rédaction : « Et la même procédure est répétée jusqu'à ce que l'une des 10 personnes tirées au sort réponde de manière correcte à la question. Dans le cas où aucune des 10 personnes ne répondrait correctement à la question, une seconde série d'appel sera déclenchée sur ces mêmes 10 personnes jusqu'à ce que l'une des 10 personnes tirées au sort réponde de manière correcte à la question. »

## **Jeu « 1 AN DE BOX OLD EL PASO™ » du 01/10/2014 au 23/04/2015**

### **REGLEMENT DU JEU**

#### Article 1 : présentation

La société GENERAL MILLS France, agissant sous le nom commercial Old El Paso, S.A.S. au capital de 31 693 807 euros, dont le numéro unique d'identification est le 319 679 825 RCS Versailles, dont le siège social se trouve 2 rue Paul Dautier, Immeuble Topaz, CS 50525, 78941 Vélizy Cedex (ci-après « l'Organisateur »), organise du 01/10/2014 au 23/04/2015 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu »).

#### Article 2 : modes de diffusion

Le Jeu est porté à la connaissance du public sur le site [www.oldelpaso.fr](http://www.oldelpaso.fr).

#### Article 3 : conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur ou de ses sous-traitants impliqués dans l'organisation du Jeu, et de leur proche famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux directs).

La participation au Jeu implique que les participants aient pris connaissance du présent règlement et l'aient accepté sans conditions ni réserves.

Le participant déclare satisfaire aux conditions d'accès et de participation au Jeu et à respecter le présent règlement ainsi que la réglementation applicable.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent bien aux conditions stipulées ci-dessus.

#### Article 4 : modalités de participation au Jeu

Le Jeu mis en place est une loterie par tirage au sort.

Pour participer au Jeu, le participant doit se connecter au site [www.oldelpaso.fr](http://www.oldelpaso.fr) et remplir le formulaire d'inscription, en saisissant les informations suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone valide (fixe ou mobile), adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que son adresse email.

Il ne sera possible de participer qu'une fois par sur chaque période de jeu (du vendredi 0h00 au jeudi suivant 23h59). Toutefois les participants n'ayant pas gagné pendant les périodes précédentes peuvent se réinscrire pour les périodes suivantes. Il n'est toutefois possible de gagner qu'une seule fois sur l'ensemble des périodes du jeu.

#### Article 5 : désignation des gagnants

Le jeu est composé de 30 périodes (du vendredi 0h00 au jeudi suivant 23h59) du 1/10/2014 au 23/04/2015.

La désignation des gagnants aura lieu chaque vendredi suivant chacune des 30 périodes : dix participants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants de la période.

Chaque samedi suivant la période, la 1<sup>ère</sup> des personnes tirées au sort sur le total des participants de la période est alors contactée par téléphone : si celle-ci répond bien à la question posée au cours de l'appel (permettant de valider qu'il s'agit bien de la personne ayant participé au jeu, et non d'un répondeur), un message téléphonique lui annonce qu'elle a gagné 1 an de Box Old El Paso™. En cas d'échec de l'appel ou de mauvaise réponse suite à la question posée, l'appel est alors déclenché vers la 2<sup>ème</sup> des personnes tirées au sort, et la même procédure est répétée jusqu'à ce que l'une des 10 personnes tirées au sort réponde de manière correcte à la question.

Les participations au Jeu seront annulées si les formulaires sont incomplets, contrefaits ou réalisés de manière contrevenante au présent règlement, en cas de tentative de participation frauduleuse avérée, ou encore si les coordonnées communiquées par le participant sont erronées ou incomplètes.

L'Organisateur peut, à sa discrétion exclusive, interdire à un participant de participer

au Jeu ou de gagner une dotation s'il estime que ce participant tente de porter préjudice au fonctionnement légitime du tirage en trichant, en se livrant au piratage informatique, à la tromperie, ou autres pratiques inéquitables de jeu ou tente de perturber, harceler, ou menacer d'autres candidats ou les représentants de l'Organisateur.

#### Article 6 : dotations

Sont mis en jeu 30 lots (soit 1 lot par période d'inscription) d'un an de Box Old El Paso™. Ainsi pendant un an, chaque gagnant recevra 2 exemplaires de chacune des 6 Box Old El Paso™ différentes (soit 12 Box au total) : cf. composition des box en annexe. Chaque Box Old El Paso™ a une valeur unitaire globale TTC comprise entre 12€ et 15€.

Chaque Gagnant fera son affaire personnelle de l'utilisation des produits composant les lots et devra s'assurer qu'il n'a pas d'allergies ou d'intolérance aux produits composant le lot gagné. Il fera également son affaire personnelle du respect des dates de consommation et des modes de conservation et de préparation.

En cas de circonstance indépendante de la responsabilité de l'Organisateur (notamment un cas de force majeure) ou rendant indisponibles les dotations, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations par d'autres dotations de nature et de valeur équivalente. En outre, le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contrevaleur en espèces du lot gagné ou son remplacement par un autre lot ou modifier son lot de quelque manière que ce soit.

#### Article 7 : modalités d'obtention et/ou de remise des gains

Les gagnants recevront une confirmation de leur gain par voie postale, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse postale indiquée sur le formulaire d'inscription par leurs soins. Les lots seront envoyés chaque mois par messagerie voie postale à cette même adresse.

#### Article 8 : remboursement des frais de participation

En l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion forfaitaire aux internautes. Dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général, il est expressément convenu que la ou les connexions au site [www.oldelpaso.fr](http://www.oldelpaso.fr) permettant la participation au Jeu, ne pourront donner lieu à aucun remboursement puisque le fait pour le participant de se connecter à l'Internet et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Cependant, par exception aux stipulations qui précèdent, si la connexion n'est pas réalisée à partir d'un abonnement avec connexion forfaitaire, le remboursement du

temps de connexion sera remboursé par l'Organisateur sur une base forfaitaire d'un montant de un euro cinquante (1,50) sur demande écrite à 1 AN DE BOX OLD EL PASO™ - CEDEX 3086 - 99308 PARIS CONCOURS, en joignant un RIB (ou RIP ou RICE) et en mentionnant les nom et prénom, les coordonnées postales complètes et l'email du participant, le jour et l'heure de la connexion à l'adresse du Jeu. Les demandeurs devront également joindre à leur demande, l'original de leur facture justifiant de leur connexion internet non forfaitaire au moment de leur participation (facture de cybercafé, facture de d'opérateur téléphonique facturée au prorata du temps passé sur internet).

La demande de remboursement doit être adressée par courrier postal sous enveloppe suffisamment affranchie au tarif en vigueur, avant le 31/04/2015 (cachet de La Poste faisant foi) à 1 AN DE BOX OLD EL PASO™ - CEDEX 3086 - 99308 PARIS CONCOURS. Le timbre de la demande de remboursement est remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu), et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

Il ne sera effectué qu'un remboursement maximum par participant (même nom ou même adresse postale ou même adresse email ou même adresse IP ou même Relevé d'identité bancaire) et par période de jeu, soit 30 remboursements maximum pendant toute la durée du Jeu.

L'Organisateur ne sera tenu à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués ci-dessus.

#### Article 9 : limites de responsabilité

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur décline toute responsabilité relative aux dommages pouvant être causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler, à l'occasion de la participation au Jeu.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à l'adresse du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette

hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Jeu. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

Enfin, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir à l'occasion de l'utilisation et de la jouissance du lot attribué.

#### Article 10 : données personnelles

Les informations personnelles communiquées par les participants ne seront traitées que pour les besoins du Jeu et seront détruites à l'issue du tirage au sort final. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : General Mills France, Service Consommateur – Opération « 1 an de box Old El Paso™ », Immeuble Topaz, 2 rue Paul Dautier, CS 50525, 78941 Vélizy Cedex.

Par ailleurs, les participants autorisent l'Organisateur, s'ils deviennent gagnants à l'issue du Jeu, à diffuser jusqu'au 31/06/2015 inclus, leurs prénoms et noms et cela sur une liste des gagnants qui sera accessible sur les pages internet du Jeu [www.oldelpaso.fr](http://www.oldelpaso.fr) sauf opposition écrite de leur part, et sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

#### Article 11 : règlement complet et consultation modification

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des stipulations du présent règlement. Toute modification sera réputée avoir été acceptée par les participants.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de modifier, annuler ou suspendre tout ou partie de ce Jeu, au cas où un virus, bogue, intervention humaine non autorisée, erreur informatique ou électronique ou autre cause au-delà du contrôle de l'Organisateur, empêcherait ou perturberait l'administration, la sécurité, l'égalité ou l'équité du tirage au sort. Dans cette hypothèse, l'Organisateur peut attribuer des prix par tirage au sort à partir de toutes les inscriptions éligibles reçues jusqu'à la date de l'annulation ou de la suspension.

Le présent règlement est déposé chez Maître Quentin Durlaud, huissier de justice à Paris, 71 boulevard Richard Lenoir, BP 24, 75011 Paris.

Ce règlement est disponible et consultable gratuitement et en intégralité sur [www.oldelpaso.fr](http://www.oldelpaso.fr), ou en en faisant la demande par courrier postal à l'adresse ci-après : 1 AN DE BOX OLD EL PASO™ - CEDEX 3086 - 99308 PARIS CONCOURS.

#### Article 12 : contestations

La participation au Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserves du présent règlement.

Les participants font en tout état de cause élection de domicile à l'adresse postale indiquée lors de leur participation au Jeu.

La société GENERAL MILLS France pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueurs en cas de constatation d'un comportement suspect ou frauduleux.

Toute contestation doit être adressée avant le 24/06/2015 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale du Jeu : 1 AN DE BOX OLD EL PASO™ - CEDEX 3086 - 99308 PARIS CONCOURS,

La société GENERAL MILLS France est seul décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. La responsabilité de la société GENERAL MILLS France ne pourra être engagée à ce titre.

#### Article 13 : droits de propriété intellectuelle

Old El Paso, les termes et créations associés sont des marques déposées de Pet Incorporated ©2014.

La marque et le logo « Old El Paso » sont la propriété exclusive de l'Organisateur et /ou des sociétés du groupe GENERAL MILLS. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de cette marque, de ce logo, et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à l'Organisateur et/ou aux sociétés du groupe GENERAL MILLS est donc prohibée. La participation au Jeu ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de l'Organisateur et /ou des sociétés du groupe GENERAL MILLS.

#### Article 14 : loi applicable et attribution de compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

## ANNEXE AU REGLEMENT DU JEU :

Chaque box Old El Paso™ a une valeur unitaire globale TTC comprise entre 12€ et 15€.

Chaque gagnant recevra 2 exemplaires de chacune des 6 Box Old El Paso™ différentes (soit 12 Box en tout) composées de la manière suivante :

Box « Tacos Party en famille » :

- Kit pour Tacos avec Panadillas™ (345 g)
- Mélange aux épices pour Tacos (30 g)
- Panadillas™ (193 g)
- Tortillas Chips Fajitas (200 g)
- Sauce apéritif Salsa Dip Douce (312 g)

Box « Festy Fajitas pour tous » :

- Kit pour Fajitas Original (500 g)
- Mélange aux épices pour Guacamole (20 g)
- Tortillas de blé nature (326 g)
- Tortillas Chips Chili (200 g)
- Sauce apéritif Mexicanita™ (335 g)

Box « Apéritifs entre copains » :

- Tortillas Chips Crema Y Onion (200 g)
- Tortillas Chips Queso (200 g)
- Wraps de blé nature (350 g)
- Sauce apéritif Mexicanita™ (335 g)
- Sauce apéritif Dulce Salsa (320 g)

Box « Enchiladas entre amis » :

- Kit pour Enchiladas (657 g)
- Mélange aux épices pour Tacos (30 g)
- Tortillas de maïs (335 g)
- Tortillas Chips Chili (200 g)
- Sauce Guacamole (320 g)

Box « Burritos entre sportifs » :

- Kit pour Burritos Original (510 g)
- Mélange aux épices pour Guacamole (20 g)
- Wrap de blé nature (350 g)
- Tortillas Chips Queso (200 g)
- Sauce apéritif Dip Epicée (312 g)

Box « Fajitas aux Epices Douces avec les enfants » :

- Kit pour Fajitas aux Epices Douces (476 g)
- Mélange aux épices pour Fajitas (30 g)
- Tortillas de blé nature (326 g)
- Nachips™ (200 g)
- Sauce apéritif Dulce Salsa (320 g)